



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DU NORD

DATE : 14 FEVRIER 2025

HEURE : 15H00

EXPEDITEUR : Direction des Sécurités - 12/14 rue Jean Sans Peur - 59039 LILLE CEDEX Tél. 03 20 30 59 59

REDACTEUR : ASTREINTE SECURITE CIVILE - A.CRESSON

### POLLUTION ATMOSPHERIQUE AUX PARTICULES PM10

Déclenchement du niveau d'alerte par persistance  
sur l'ensemble du département du Nord

(Seuil de l'alerte persistance fixé à 50µg/m<sup>3</sup> prévu pour le jour même et le lendemain)

#### Références :

Arrêté Interdépartemental du 05/07/2017 relatif à la procédure d'information et d'alerte du public en cas de pointe de pollution atmosphérique en région Hauts-de-France  
Arrêté interministériel du 07/04/16 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.

#### Destinataires :

Maires du département, sous-préfectures d'arrondissement, autorités opérationnelles

#### Consignes de réduction des émissions :

L'utilisation des transports en commun et le covoiturage sont à privilégier. Il est recommandé de diminuer la vitesse de son véhicule de 20 km/h sur les axes routiers et autoroutiers du secteur concerné. Cette mesure devient obligatoire en cas d'arrêté préfectoral.

Les émissions émanant des installations industrielles devront être réduites au strict minimum.

#### Consignes sanitaires :

Il est recommandé à l'ensemble de la population de prendre les précautions suivantes :

1. Éviter les activités physiques intenses et sportives.
2. Ne pas fumer, ni s'exposer à la fumée, ni utiliser de solvants ou de produits irritants afin de ne pas aggraver les effets de cette pollution.
3. Respecter le traitement médical en cours et consulter un médecin en cas de gêne respiratoire.

De plus, les enfants étant particulièrement sensibles à l'ozone, les responsables de collectivités d'enfants doivent éviter de planifier les activités de plein air.

Evolution de la situation :Les conditions météorologiques actuelles ne permettent pas une bonne dispersion des polluants dans l'air.

Pour plus de renseignements :

- ATMO Hauts-de-France : [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr)
- Centre anti-poison et de toxicovigilance de Lille au **0800 59 59 59**.